

**GARANTIE NATIONALE  
LIMITÉE DE RÉPARATION  
TECHNET PROFESSIONNEL  
24 MOIS/40 000 KM**



**FOURNISSEUR DE CETTE GARANTIE LIMITÉE DE RÉPARATION (« GARANTIE ») :** Cette garantie limitée de réparation vous est offerte en tant qu'acheteur original et ne s'applique pas à tout acheteur potentiel de votre véhicule pendant la période de couverture. Cette garantie est offerte par l'atelier indépendant (« Atelier d'origine ») dont le nom apparaît sur le reçu de réparation d'origine et qui a effectué les services d'entretien ou de réparation sur votre véhicule. La présente garantie et le reçu d'origine expriment l'intégralité des obligations contractuelles des parties. Cette garantie peut être honorée par tout atelier participant à ce programme, ou tout autre atelier autorisé partout aux États-Unis et au Canada. Cette garantie n'est pas une garantie de Sonsio Management, Inc., de TechNet, ni de leurs sociétés affiliées, filiales, employés ou sociétés membres. En outre, Sonsio Management, Inc. agit seulement à titre d'administrateur (« Administrateur »).

**CE QUI EST COUVERT PAR LA GARANTIE :** Cette garantie couvre les types de réparations et d'entretiens suivants :

- A. Systèmes de climatisation, de chauffage et de régulation de la température
- B. Services d'entretien et de réparation des systèmes avancés d'aide à la conduite (ADAS)
- C. Étalonnage ADAS
- D. Systèmes de freinage
- E. Embrayages (réparation ou remplacement de composants de l'embrayage ou du bloc d'embrayage)
- F. Systèmes électriques
- G. Systèmes antipollution
- H. Systèmes de refroidissement du moteur
- I. Module de commande électronique du moteur, régulateur de vitesse électronique et autres ordinateurs de bord (moteur, carrosserie, freins et suspension)
- J. Services d'entretien et de réparation liés à la conduite et au rendement du moteur
- K. Systèmes d'échappement
- L. Systèmes d'alimentation
- M. Systèmes d'allumage
- N. Systèmes de démarrage et de charge
- O. Direction et suspension, roulements de moyeu, arbres et joints homocinétiques, arbres de roue et arbres de transmission
- P. Remplacement des blocs-batteries de véhicules hybrides et des batteries 12 V Diehard

**L'atelier d'origine garantit que les réparations et entretiens susmentionnés effectués à cette succursale seront exempts de défauts de matériaux et de fabrication pendant 24 mois ou 40 000 km, selon la première éventualité, à partir de la date de la première réparation et du kilométrage apparaissant sur le reçu de réparation d'origine (« Période de couverture »).** Cette garantie est conditionnelle à l'utilisation normale du véhicule et à l'exécution des services d'entretien raisonnables et nécessaires pendant la période de couverture. **Le coût des réparations sous garantie ne doit en aucun cas dépasser le coût du service d'entretien ou de réparation d'origine.** En présence d'un défaut de matériaux ou de fabrication pendant la période de couverture, l'atelier d'origine peut effectuer les travaux correctifs gratuitement, remplacer la pièce garantie défectueuse gratuitement ou vous rembourser tous les frais des réparations sous garantie, après avoir soustrait tout remboursement ou crédit précédemment accordé.

**OBTENTION D'UN SERVICE SOUS GARANTIE :** Vous devez conserver une copie du reçu de réparation d'origine et la présenter pour obtenir un service sous garantie. Lorsque des travaux sous garantie sont effectués, vous devez remettre temporairement le reçu de réparation d'origine ou une copie lisible de celui-ci. **Si vous vous trouvez à moins de 40 km de l'atelier d'origine, vous devez y conduire votre véhicule et présenter le reçu de réparation d'origine, à moins que l'administrateur de la garantie n'autorise que les travaux soient effectués par un autre atelier.**

**Si vous vous trouvez à plus de 40 km de l'atelier d'origine et que vous n'êtes pas en mesure d'y conduire raisonnablement votre véhicule, vous devez appeler l'administrateur de la garantie au 1 866 588-0728 avant que toute réparation sous garantie soit effectuée.** Le service est fermé lors des jours fériés des États-Unis. L'administrateur vous dirigera vers l'atelier participant le plus près. S'il n'y a pas d'ateliers participants à proximité, vous pouvez conduire votre véhicule à un atelier non participant de la région. Si l'atelier non participant n'accepte pas le paiement de l'administrateur, vous devez payer pour le service sous garantie, puis soumettre votre reçu de réparation d'origine et le reçu de la réparation sous garantie subséquente à l'administrateur pour le remboursement. Dans tous les cas, ces documents originaux vous seront remis dès que possible.

**REMBOURSEMENT EN CAS D'INTERRUPTION DE TRAJET :** Si, pendant la période de couverture, votre voyage pour raisons personnelles est interrompu par le bris d'une réparation couverte et que vous vous trouvez à plus de 160 km de votre domicile, vous pourriez obtenir le remboursement des frais de repas et d'hébergement admissibles. Si vous avez dû séjourner une nuit à l'hôtel en attendant que votre véhicule soit réparé, vous pouvez demander un remboursement par période de 12 mois jusqu'à concurrence de 250 \$. Communiquez avec l'administrateur pour soumettre une réclamation.

**CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR LA GARANTIE :** Vous devez payer pour tout service non couvert effectué en même temps qu'un service couvert. Cette garantie ne s'appliquera pas à une réparation ou pièce couverte qui a été endommagée par une utilisation anormale, une mauvaise utilisation, la négligence, un accident, une modification ou un « trafiquage ». **Cette garantie ne couvre pas les remplacements ni les réparations découlant de l'usure normale.** Les employés et agents de l'atelier d'origine n'ont pas l'autorité de modifier les conditions de cette garantie ni de faire toute promesse autre que celles comprises dans cette garantie. **CETTE GARANTIE N'INCLUT EN AUCUN CAS LES DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU INDIRECTS** (les dépenses additionnelles pouvant être encourues suite à un service d'entretien ou de réparation mal effectué). Certains états et certaines provinces ne permettent pas l'exclusion ni la limite des dommages consécutifs ou indirects, donc l'exclusion susmentionnée peut ne pas s'appliquer dans votre cas. Cette garantie vous donne des droits spécifiques, entre autres, qui peuvent varier d'un état ou d'une province à l'autre.

**RÉPARATIONS EXCLUES DE LA GARANTIE :** Cette garantie ne couvre que les services de remplacement et de réparation apparaissant dans la section « CE QUI EST COUVERT PAR LA GARANTIE », même si l'atelier d'origine peut offrir d'autres services. Toutes les réparations comportant le remplacement ou la dépose du moteur et toute autre réparation de ce type, telles qu'en numérotées ci-dessous, sont expressément exclues.

- I. RETRAIT, RÉPARATION OU REMPLACEMENT DE COMPOSANTS À LUBRIFICATION INTERNE y compris, sans s'y limiter, les turbocompresseurs, compresseurs d'alimentation, chaînes de distribution, joints de culasse, arbres à cames, vilebrequins, injecteurs de carburant internes, transmissions automatiques, transmissions manuelles, boîtes-ponts, ainsi qu'essieux moteur et différentiels y compris couronnes dentées, arbres-pignons, joints d'étanchéité du pignon, engrenages connexes, roulements connexes, etc.
- II. MOTEURS D'ENTRAÎNEMENT (moteur de roue, moteur de convertisseur haute tension, etc.)
- III. RÉPARATIONS DE MOULURES, PEINTURE, CARROSSERIE
  - A. Toute réparation ou tout matériau lié à la réparation de la carrosserie.
  - B. Toute réparation liée à des composants en verre.
- IV. RÉPARATIONS EFFECTUÉES SUR DES VÉHICULES COMMERCIAUX ayant une capacité de charge supérieure à 1 tonne.
- V. PNEUS ET BATTERIES (à l'exception du remplacement des blocs-batteries de véhicules hybrides et des batteries 12 V Diehard)
- VI. PIÈCES USAGÉES OU RÉCUPÉRÉES
- VII. SERVICES D'ENTRETIEN PRÉVENTIF (à l'exception du remplacement de courroies et boyaux)
  - A. Vidange d'huile, appoint et purge des liquides, remplacement des balais d'essuie-glace et des filtres.
- VIII. PIÈCES FOURNIES PAR LE CLIENT

NATIONWIDE WARRANTY ADMINISTRATOR  
P.O. BOX 17659, GOLDEN, CO 80402-6027

**1 866 588-0728**

Powered By  
